ANNEXE 5

CONSIGNES APPEL DU RÔLE SÉANCES DE PRATIQUE

**Consignes** **pour l’appel du rôle des séances de pratique**

**\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**

Ces consignes visent à faciliter la participation des avocats et parties non représentées à l’appel du rôle de pratique par l’entremise de l’outil Teams.

**1. Consignes** à suivre concernant le déroulement de l’appel du rôle

1.1. L’appel du rôle commence à 09h00 mais vous devez vous connecter au moins 10 minutes avant le début de l’appel du rôle (08h50);

1.2. L’appel du rôle se déroule sur la plateforme « Microsoft Teams ».

 À votre choix, vous pouvez :

**Télécharger et installer l’application Teams**

Vous aurez alors accès à toutes les fonctionnalités offertes sur la plateforme;

**Accéder à la salle d’audience virtuelle directement sur le Web** sans télécharger ni installer l’application Teams;

Vous n’aurez toutefois pas accès à toutes les fonctionnalités de la plateforme. Par exemple, vous ne verrez qu’un seul participant à la fois sur votre écran

*À noter! Vous devez utiliser le fureteur Chrome ou Microsoft Edge Chromium. Vous ne devez pas utiliser Explorer ou Firefox.*

1.3. Les coordonnées pour se joindre à l’appel du rôle virtuel sont les suivantes :

a) **par l’outil TEAMS** : en cliquant sur le lien permanent de connexion de la salle pertinente :

**Campbell’s Bay**

[Rejoindre la réunion Microsoft Teams - SALLE 1.01 - Campbell's Bay](https://teams.microsoft.com/l/meetup-join/19%3Ameeting_N2YzZWViNmItMDI4Yi00NWJlLWJiMDctNGFkY2I3NWM4ZWJh%40thread.v2/0?context=%7b%22Tid%22%3a%223f6dec78-7ded-4395-975c-6edbb7d10b16%22%2c%22Oid%22%3a%223ae07426-fb50-439f-85d1-5f02e6d63eab%22%7d)

**Maniwaki**

[Rejoindre la réunion Microsoft Teams - SALLE #2 - Maniwaki](https://teams.microsoft.com/l/meetup-join/19%3Ameeting_MDJkMDliYTItZWUxYi00YmEwLTkwYjMtODM5MjAzMWYzYzZm%40thread.v2/0?context=%7b%22Tid%22%3a%223f6dec78-7ded-4395-975c-6edbb7d10b16%22%2c%22Oid%22%3a%220a8e632a-f0a0-48a2-bfca-255cd4d48826%22%7d)

**Mont-Laurier**

[Rejoindre la réunion Microsoft Teams](https://teams.microsoft.com/l/meetup-join/19%3Ameeting_MjRjZTgwMzItNDNmYS00ODhkLTkzZDMtZTM1NWI4N2MzMDYx%40thread.v2/0?context=%7b%22Tid%22%3a%223f6dec78-7ded-4395-975c-6edbb7d10b16%22%2c%22Oid%22%3a%22ff5dd1de-7ec6-424b-9ba3-96bcabf7e9b4%22%7d)

Vous devrez alors inscrire votre nom et cliquez sur « Rejoindre maintenant »;

Afin de faciliter le déroulement et l’identification des participants, nous vous invitons à inscrire votre nom de la façon suivante :

Les avocats : Me Prénom, Nom (le nom de la partie représentée);

Les parties non représentées par avocat : Prénom, Nom (précisez : demandeur(esse), défendeur(esse) ou autre);

b) **par téléphone :**

Canada, Québec (Numéro payant) : +1 581-319-2194

Canada (Numéro gratuit) : (833) 450-1741

**ID de conférence**

**Campbell’s Bay :** 655 187 824#

**Maniwaki :** 740 358 351#

**Mont-Laurier :** 608 286 339

1.4. Une fois dans la salle, si vous avez utilisé :

 1.4.1. le lien de connexion permanent Teams : vous devez fermer votre microphone en cliquant sur l’icône  qui apparaîtra à l’écran;

 1.4.2. un téléphone : vous devez désactiver le microphone de votre téléphone, soit le mettre en mode en mode muet et non en mode attente, jusqu’à ce que votre dossier soit appelé. De plus vous ne devez pas utiliser le mode mains libres afin d’éviter les bruits ambiants;

1.5. Si, en raison d’un problème technique, vous ne réussissez pas à réactiver le microphone de votre appareil, vous devez quitter l’appel et vous connecter à nouveau.

1. **Décorum**

2.1 L’appel du rôle par l’outil Teams se déroule comme si vous étiez en salle de cour;

2.2. Attendez que le juge appelle votre dossier ou nomme votre nom pour intervenir;

2.3. Vous devez vous installer dans un endroit isolé et tranquille qui n’est pas susceptible de générer de bruit afin de ne pas perturber la communication;

2.4. Vous devez demeurer attentifs afin d’être en mesure d’intervenir lorsque votre dossier est appelé.

1. **Rang sur le rôle**

3.1. Les dossiers sont appelés un après l’autre, suivant l’ordre du rôle;

3.2. Vous devez vous assurer, au plus tard à 12h30 la veille de l’appel du rôle, que votre procédure apparaît audit rôle;

3.3. Vous pouvez connaître le rang de votre dossier sur le rôle en consultant le site: <http://roles.tribunaux.qc.ca/>. **Notez** qu’il arrive que les rôles sur ce site ne soient pas à jour et que le rang de votre dossier puisse varier;

3.4. Au moment d’intervenir, l’avocat doit s’identifier avec son nom et prénom alors que la partie non représentée doit s’identifier par son nom de famille seulement.

**4. Instructions de la part des parties**

4.1. Les parties doivent avoir discuté entre elles des enjeux de la demande, avant la tenue de l’appel du rôle par l’outil Teams;

4.2. Vous devez avoir convenu à l’avance du message à donner au juge lors de l’appel du rôle virtuel. Le but de l’appel du rôle n’est pas de négocier ni de discuter;

4.3. Si les parties souhaitent éviter de participer à l’appel du rôle pour la remise d’un dossier, elles doivent transmettre un courriel à l’adresse pertinente au plus tard le jour ouvrable précédant la date de présentation au plus tard à 16h00 en indiquant la date de la séance à laquelle elles veulent remettre le dossier;

 Cambell’s Bay : Greffe.cambells-bay@justice.gouv.qc.ca

 Maniwaki : gciv565@justice.gouv.qc.ca

 Mont-Laurier : mlau-civil@justice.gouv.qc.ca

4.4. Lors de l’appel du rôle, vous devez être en mesure de donner de manière succincte les instructions quant à la suite du dossier;

4.5. Si vous n’êtes pas prêts à donner vos instructions lors de l’appel de votre dossier, la demande sera mise au pied du rôle;

4.6. Si vous joignez l’appel du rôle en retard, veuillez attendre la fin de l’appel du rôle avant de vérifier l’état de votre dossier;

4.7. Si personne ne se manifeste pour un dossier, celui-ci sera remis sans date déterminée (*sine die*);

4.8 Si les parties ne s’entendent pas quant aux instructions, elles pourront faire leurs représentations devant le juge, étant précisé qu’il n’est pas possible de prévoir à quelle heure elles seront entendues;

**5. Demande pour procéder par défaut**

5.1. Le défaut d’une partie ou de son avocat de participer à l’appel du rôle pourra entraîner un jugement rendu par défaut, sans autre avis ni délai;

 **6. Avis de présentation**

6.1. Lorsque vous déposez un nouvel avis de présentation pour une demande qui a déjà été déposée au dossier de la cour, vous devez identifier la demande visée dans l’objet de ce nouvel avis.

**7. Ajouts sur le rôle**

7.1. Toute demande d’ajout doit être présentée à la fin de l’appel du rôle.